

AVIS DE RECRUTEMENT

LA VILLE DE PARIS RECRUTE

20 ADJOINT·E·S TECHNIQUES SPECIALITE INSTALLATIONS SPORTIVES

DANS LE CADRE DU PACTE

(Décret du 12 octobre 2017 – Parcours d'accès aux carrières de la Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et d'État)

Le PACTE permet d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C de la fonction publique. Recruté en contrat de droit public à durée déterminée d'1 an minimum et 2 ans maximum, vous pouvez devenir fonctionnaire titulaire à l'issue de celui-ci.

DESCRIPTIF DU POSTE :

L'adjoint technique des installations sportives est amené à réaliser **quotidiennement l'ensemble des missions ci-dessous**, dans le respect de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité :

Nettoyage : Maintenir les aires sportives et les différents locaux, dans un état d'hygiène permettant l'accueil du public dans de bonnes conditions.

Maintenance et installations techniques : Assurer l'installation et la maintenance des équipements sportifs :

- dans les piscines, il peut être chargé du fonctionnement et de l'entretien du système de filtration ;
- dans les gymnases et sur les stades, il assure le montage et le démontage des agrès et la mise en place du matériel sportif (filet de volley, buts de foot, panneaux de basket, tatamis de judo, barres parallèles, etc.);
- il entretient les espaces et participe au traçage des terrains.

Accueil : Assurer l'accueil du public tant individuel, qu'associatif ou scolaire en qualité de représentant de la Ville de Paris (Direction de la Jeunesse et des Sports) dans l'établissement :

- accueillir et renseigner les usagers ; répondre au téléphone, noter les messages et faire les transmissions, donner les clefs des vestiaires aux usagers ;
- assurer le suivi des plannings de fréquentation.

Les adjoints techniques peuvent être appelés à remplir des fonctions de mandataires de caisse dans les établissements balnéaires, après formation et autorisation administrative.

Surveillance et Sécurité :

- concourir à la surveillance des accès aux équipements sportifs ;
- assurer la surveillance des locaux et faire respecter la réglementation pour le bien de tous, assister les usagers en cas de besoin (mise à disposition de l'infirmerie, appel des secours) et signaler les dysfonctionnements à la hiérarchie.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Contact quotidien avec le public ;
- Port de charge, lumière artificielle et milieu chloré dans les établissements balnéaires ;
- Travail en roulement, parfois le week-end et certains jours fériés et horaires matinaux ou tardifs en semaine ;
- Nombreux déplacements dans l'enceinte des équipements sportifs et station debout prolongée ;
- Port de la tenue professionnelle obligatoire.

LES PROFILS RECHERCHÉS :

- Capacité à assurer des missions polyvalentes et des contraintes horaires en roulement (Dimanche, matinée, soirée, jours fériés) ;
- Diplôme et/ou expérience dans les secteurs du bâtiment, du nettoyage, de la maintenance ou de l'accueil appréciés ;
- Sens de l'organisation, qualités relationnelles, capacité à travailler en équipe ;

CONDITIONS À REMPLIR :

- **être âgé de 16 à 28 ans au plus**, être sans diplôme, ni qualification professionnelle ou dont le niveau de qualification et de diplôme est inférieur au bac
ou
- **être en situation de chômage de longue durée, âgé d'au moins de 45 ans** et bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

POUR CANDIDATER : Pour vous inscrire :

→ Téléchargez, **sur le site de Pôle emploi**, la fiche de candidature dispositif PACTE ATIS au lien suivant :
<https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-pacte-@/article.jspz?id=60616>

→ **Envoyez ou déposez cette fiche de candidature** complétée et signée, accompagnée d'un Curriculum Vitae, à **Pôle Emploi Paris 20ème Vitruve, 60 Rue Vitruve 75020 PARIS**,

le 9 avril 2021 au plus tard

Feront l'objet d'un rejet les candidatures envoyées ou déposées postérieurement à cette dernière date (délai de rigueur, le cachet de La Poste ou de POLE EMPLOI faisant foi).

Vous retrouverez cette offre sur le site de Pôle Emploi sous la référence n°109VZNH :
<https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche/detail/109VZNH>

Les autres offres d'emploi proposées par la Ville de Paris dans le cadre du PACTE sont consultables sur :
<https://www.paris.fr/pages/les-recrutements-sans-concours-67>,

MODALITES DE RECRUTEMENT :

L'ensemble des candidatures sera examiné par une commission de sélection composée d'au moins trois membres. Seuls les candidats préalablement retenus par celle-ci seront convoqués à un entretien devant cette commission.

À l'issue des auditions, la commission fixe la liste des candidats proposés et la transmet à l'autorité organisatrice du recrutement afin que celle-ci puisse procéder aux recrutements

Les candidats qui ne sont pas recrutés demeurent inscrits sur la liste proposée par la commission et conservent la possibilité d'être recrutés dans le cas où un poste deviendrait vacant dans les dix mois suivant la date à laquelle la liste des candidats proposés a été arrêtée.

Les lauréats recrutés seront nommés contractuels de droit public pour un an minimum et deux ans maximum dont une période d'essai de 2 mois. Ils-elles bénéficieront durant cette période d'un accompagnement par un tuteur et d'une formation leur permettant d'acquérir une qualification ou éventuellement un titre professionnel ou un diplôme.

À l'issue du contrat, les agents pourront être intégrés comme fonctionnaires titulaires après une vérification de leur aptitude professionnelle par une commission de titularisation.

Attention : Pour être titularisés à l'issue du contrat PACTE, les agents devront obligatoirement satisfaire aux conditions générales d'accès à la Fonction Publique.